

MAIRIE de SAINT SEVER CALVADOS

Tél. : 02.31.68.82.63

FAX : 02.31.67.95.15

e-mail : MAIRIE-SAINTSEVERCALVADOS@wanadoo.fr

PROCES – VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 24 mars 2016

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, Maire.

Etaient Présents : Claudine JOSSE - Nadine GIUDICELLI – Dominique CABUIL - LEMENOREL Claude :
Maires-Adjoints ;

VALLEE Régine - SAINT Yves - LE BOUDOUIL Catherine –VENISSE Didier – PERIER Karine -
CHAIGNON Dominique – RENARD Yohan.

Absents excusés : PICHARD Maud – LECUYER Christophe – GAYLORD Forest

Secrétaire de séance : Madame Régine VALLEE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA COMMUNE, DU LOTISSEMENT COMMUNAL et AFFECTATION DES RESULTATS

✓ Approbation des comptes administratifs 2015 :

Les comptes administratifs 2015 sont ainsi présentés :

- **Commune** : Dépenses de fonctionnement : 693 872.24
Recettes de fonctionnement : 1 047 930.97
Soit un solde excédentaire de 354 058.73€
Et un solde cumulé excédentaire de 1 065 907.85€

Dépenses d'investissement : 1 590 708.09
Recettes d'investissement : 561 995.71
Soit un solde déficitaire de 1 028 712.38€
Et un solde cumulé déficitaire de 346 276.46€

- **Lotissement Communal** : Aucune écriture sur l'année 2015

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Claudine Josse, premier adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les comptes administratifs 2015 du Maire ainsi que les comptes de gestion du Receveur.

✓ Affectation des résultats de l'exercice 2015

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 454 492.69 en recettes d'investissement au budget communal 2016 à l'article 1068.

II – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le conseil municipal, vu la présentation qui vient d'être faite, adopte à l'unanimité les budgets primitifs de l'année 2016 de la commune et du lotissement, qui se présentent comme suit :

Commune : Section de Fonctionnement : Dépenses/Recettes : 1 480 540.16€
Section d'Investissement : Dépenses/Recettes : 1 000 276.46€

Lotissement : Section de Fonctionnement : Dépenses/Recettes : 6 684.92€

Ces budgets tiennent compte de la reprise des résultats de 2015, des restes à réaliser en investissement, de l'affectation des résultats et d'un produit fiscal attendu basé sur les taux suivants :

- Taxe d'habitation.....	10.70%
- Taxes foncières sur le bâti.....	10.78%
- Taxes foncières sur le non-bâti.....	21.69%
- Cotisation Foncière des Entreprises.....	10.55%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide du maintien du taux des taxes tel que présenté ; il autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes les opérations d'investissement inscrites au budget 2016.

III – SDEC : EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE DE LA FORÊT »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 9 avril 2015, le conseil municipal avait donné son accord pour l'étude préliminaire des travaux d'effacement des réseaux « rue de la forêt » estimés à 110 938.76€.

Il présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 104 017.26€ TTC.

La participation communale s'élève donc à 21 237.21€ selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

IV – MAINTIEN DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS SUITE A LA LOI N°2015-366 du 31 mars 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, les modalités de détermination des indemnités de fonction des élus changent.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

Pour les communes, de 1 000 à 3 499 habitants, la loi fixe cette indemnité à :

- Pour le Maire : 43% de l'indice brut 1015, soit 1 634.63€ par mois,
- Pour les adjoints : 16.05% de l'indice brut 1015, soit 627.24€ par mois.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés par le conseil municipal en date du 9 avril 2015 :

- Indemnité du Maire : 25.56% de l'indice brut 1015, soit 971.65€ par mois,
- Indemnité des adjoints : 8.93% de l'indice brut 1015, soit 339.47€ par mois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur et propose le maintien des taux votés précédemment.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et à la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de maintenir les taux des indemnités du maire et des adjoints votés précédemment,

V – VOTE DE SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS

Suite aux demandes d'aides financières de diverses associations reçues récemment, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Union Cycliste Landellaise : 150€
- Vire FM : 90€

VI – RENOVATION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'ancienne salle des fêtes n'est plus proposée à la location depuis la construction et la mise en service de la salle multi-activités en août 2015. Suite à une réflexion engagée pour décider de la future utilisation de cette salle, il a été décidé de la mettre à disposition pour les associations. Auparavant, ce bâtiment doit subir quelques travaux de réhabilitation et une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Considérant que cet aménagement consiste à réaliser des travaux visant à diminuer la consommation énergétique et à mettre en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, cette opération peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL). Le dossier doit être déposé pour le 31 mars 2016.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le projet de rénovation de l'ancienne salle des fêtes tel que présenté.

VII - AMENAGEMENT DES CARREFOURS PRES DES PASSAGES A NIVEAU – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors des réunions précédentes, il a été décidé d'aménager les carrefours près des passages à niveau et le cabinet Bellanger Géomètre a été retenu pour l'étude avant-projet.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet peut recevoir une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'étude avant-projet des travaux d'aménagement des carrefours près des passages à niveau en créant deux mini-giratoires.

VIII – RENOVATION DES CELLIERS DE L'ABBAYE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 26 novembre 2015, le conseil municipal a décidé d'entreprendre des travaux de restauration des celliers de l'Abbaye. Suite à la rencontre des services de l'architecture et du patrimoine du Calvados (DRAC), le service régional de l'archéologie doit réaliser un diagnostic archéologique. Les conclusions du diagnostic seront ensuite transmises à l'architecte des bâtiments de France pour avis. Les devis ont donc été révisés.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'entreprendre des travaux de restauration des celliers de l'Abbaye en 2016 dans la démarche d'obtention du Label « Village de Caractère » selon les devis présentés estimant les travaux à 59 777.73€ HT.

IX – AMENAGEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE DANS LE BOURG

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par lors de la réunion du 21 janvier dernier, le projet d'aménagement de la signalétique a été présenté. Une rencontre avait eu lieu avec Madame Marie du comité départemental du tourisme pour finaliser et orienter certaines décisions. Quelques entreprises ont été consultées afin d'avoir une estimation de ce projet et demander des subventions auprès du Comité Départemental du tourisme par l'intermédiaire du Conseil Départemental, du Pays et au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire présente les devis reçus des entreprises Bâti Services et Lacroix signalisation.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'approuver le projet d'aménagement de la signalétique dans le Bourg tel que présenté.

X – QUESTIONS DIVERSES

✓ GARANTIE D'EMPRUNT LOGIPAYS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 mai 2015, le conseil municipal a donné un accord de principe quant à la garantie d'emprunt afin de permettre la réhabilitation de 18 pavillons à St Sever, « rue des Broderies ».

Afin de permettre le déblocage des fonds, LOGIPAYS demande au conseil municipal de délibérer au vue de la copie du contrat qui regroupe les prêts « amiante » pour 69 452€ (indexé sur le livret A -0.75%) et « réhabilitation » pour 445 526€ (indexé sur le livret A +0.60%).

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 514 978€ souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°46808 constitué de 2 lignes de prêt.

- ✓ **Revêtement de sol à la cantine maternelle** : le revêtement de sol étant en mauvais état, il est décidé de demander conseil auprès de l'entreprise Aupinel.
- ✓ Le véhicule Boxer est en réparation chez le garagiste Turpin. Suivant le devis qui sera adressé pour les réparations, il sera peut être nécessaire de le remplacer.
- ✓ **Salle multi-activités** : un constat d'huissier a été effectué concernant le lot carrelage pour l'entreprise Brel. L'architecte va calculer les pénalités de retard pour ensuite pouvoir résilier le marché avec cette entreprise.

- ✓ **Informations diverses**
 - Fermeture d'une classe à la rentrée à l'école élémentaire.
 - L'Intercom organise un concert dans l'abbatiale le 29 avril.
 - Repas des anciens le dimanche 3 avril.